



Mise en service du système de chauffage PEB, inspection périodique et audit de chauffage

Vous souhaitez vous assurer que vos installations de chauffage et de chaudière peuvent être exploitées en toute sécurité ? Vous assurer de respecter les réglementations régionales en vigueur ou encore contrôler le rendement de vos appareils de chauffage/ chaudière ? Vinçotte réalise des inspections avant mise en service ainsi que des audits des systèmes de chauffage.

Your tailor-made solution

Inspection avant mise en service

Une inspection préalable à la mise en service est rendue obligatoire pour chaque région par une directive européenne. Les experts Vinçotte effectuent ce contrôle et vous conseillent quant aux dispositions éventuelles à mettre en place. Les règles diffèrent selon les régions :

- **En Wallonie**

En Wallonie, le contrôle pour des puissances supérieures à 400 Kw doit être effectué par un organisme agréé. L'entretien périodique est également obligatoire et est proposé par Vinçotte.

- **En Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale :**

Dans les deux régions, la maintenance doit d'abord être effectuée.

Audit des systèmes de chauffage

Les experts Vinçotte effectuent également des audits des systèmes de chauffage afin de vous permettre de consommer moins d'énergie tout en gardant le même niveau de confort..

Your result

Grâce à ce service, vous vous assurez de respecter les réglementations régionales en vigueur. De même, vous vous assurez que vos installations de chaudière et de chauffage fonctionnent de manière optimale et qu'elles ne représentent aucun danger d'intoxication au CO.

Vous vous assurez enfin que l'énergie que vous avez achetée est utilisée de manière optimale et avec un haut rendement.

Please note

Grâce à ce service, vous vous assurez de respecter les réglementations régionales en vigueur. De même, vous vous assurez que vos installations de chaudière et de chauffage fonctionnent de manière optimale et qu'elles ne représentent aucun danger d'intoxication au CO. Vous vous assurez enfin que l'énergie que vous avez achetée est utilisée de manière optimale et avec un haut rendement.

In which situation?

Législation

- Arrêté Royal du gouvernement flamand du 08/12/2006 et adaptations

- Arrêté Royal du gouvernement wallon du 29/01/2009 et adaptations